



PLAN D'ACTION DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU DIABLE



AGIR pour la Diable
1255 Chemin des Lacs
Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec
J0T 1J2

Téléphone : 819-681-3373 poste 1404
Télécopieur : 819-688-2537

Site internet : www.agirpourladiable.org

Crédit photographique de la page de couverture (de gauche à droite):

© Denis Tremblay
© AGIR pour la Diable
© AGIR pour la Diable
© AGIR pour la Diable

Référence à citer

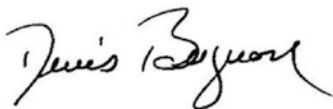
AGIR pour la Diable. 2010. Plan d'action du bassin versant de la rivière du Diable

Une fois le portrait du bassin versant de la rivière du Diable et son analyse complétés, un défi de taille subsistait : dresser un plan d'action réaliste afin d'atteindre les objectifs prédéterminés. C'est ce à quoi s'est affairé le conseil de concertation d'AGIR pour la Diable pendant de nombreuses rencontres!

Les membres de ce conseil représentant les secteurs municipal, économique, communautaire, institutionnel et associatif du bassin versant, ils se sont engagés à participer activement à la mission d'AGIR, celle d'assurer la gestion durable des ressources hydriques du territoire.

Bien entendu, notre équipe a elle-même entrepris une multitude d'initiatives, en collaboration avec les usagers de l'eau : un projet de conservation volontaire de milieux humides sur terres privées, le développement d'outils de sensibilisation, de nombreuses interventions auprès des jeunes, un suivi de la qualité physicochimique et biologique de l'eau, etc. Plusieurs autres sont en cours de réalisation ou restent à venir!

C'est donc avec fierté que je présente le Plan d'action du bassin versant de la rivière du Diable 2008-2013, développé par un conseil de concertation impliqué et engagé. J'exprime ma profonde gratitude à tous ceux qui ont œuvré au sein de ce conseil. Et que la mémoire nous soit fidèle.



Denis Bergeron,
Président d' AGIR pour la Diable



Ville de
MONT-TREMBLANT



Message du président	i
Remerciements	ii
Mise en contexte	iv
Liste des annexes	ix

Tableau récapitulatif des objectifs prioritaires adopté à l'unanimité par le Conseil de concertation en date du 21 juin 2007

Plan d'action du bassin versant de la rivière du Diable 2008-2013

1.1 Méthodologie

Renouvelable aux cinq ans, le plan d'action fait appel à l'engagement et à la participation de l'ensemble des usagers de l'eau du territoire, c'est-à-dire les acteurs des secteurs économique, communautaire, institutionnel, associatif et municipal.

Le **Plan d'action du bassin versant de la rivière du Diable 2008-2013** (joint en annexe 2) répond aux enjeux et objectifs du territoire en proposant des actions décidées par les acteurs des milieux concernés. En effet, le rôle de l'organisme de bassin versant n'est pas de se substituer aux acteurs en place, mais plutôt de coordonner leurs actions, d'être une table de concertation. Par conséquent, le plan susmentionné a été développé par les usagers de l'eau, ultimement exécutés de ces dites actions.

Suite à l'analyse du portrait, les membres du Conseil de concertation d'AGIR pour la Diable avaient soulevé quelques préoccupations, lesquelles ont ensuite été transformées en objectifs. Par exemple, l'une des préoccupations de l'enjeu 1 (Assurer le maintien de la qualité de l'eau) concernait les hausses prévues des rejets de phosphore par les stations d'épuration (STEP) du bassin versant. L'objectif découlant de cette constatation est donc d'optimiser la capacité de déphosphatation des STEP.

Au total,

- 19 objectifs ont été retenus pour l'enjeu 1 – Assurer le maintien de la qualité de l'eau de façon à satisfaire l'ensemble des besoins sociaux, économiques et écologiques;
- 14 objectifs ont été retenus pour l'enjeu 2 – Assurer le maintien de la disponibilité de l'eau de façon à satisfaire l'ensemble des besoins sociaux, économiques et écologiques;
- 14 objectifs ont été retenus pour l'enjeu 3 – Préserver les écosystèmes aquatiques, humides et riverains;
- Et 12 objectifs ont été retenus pour l'enjeu 4 – Assurer la mise en valeur durable du potentiel récréatif de l'eau.

Par la suite, le Conseil de concertation a ciblé 20 objectifs prioritaires (consulter l'annexe 1 : **Tableau récapitulatif des objectifs prioritaires adopté à l'unanimité par le Conseil de concertation du 21 juin 2007**) sur les 59 initialement visés (l'ensemble des objectifs est discuté dans le volet 2 du PDE, intitulé **Diagnostic, enjeux et objectifs du bassin versant de la rivière du Diable**). Pour répondre à ces 20 objectifs désignés prioritaires, les membres du Conseil de concertation ont finalement dressé une liste de 22 actions. Ces dernières constituent le Plan d'action du bassin versant de la rivière du Diable 2008-2013.



Tableau récapitulatif des objectifs prioritaires adoptés à l'unanimité par le Conseil de concertation en date du 21 juin 2007

Orientations	Objectifs	
Enjeu no 1 : ASSURER LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE FAÇON À SATISFAIRE L'ENSEMBLE DES BESOINS SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES		
Prévenir l'enrichissement et la sédimentation des lacs et cours d'eau	1	Optimiser la capacité de déphosphatation des stations d'épuration
	2	Prévenir la contamination par les installations sanitaires isolées
	3	Combattre l'érosion associée aux activités de construction
	4	Préserver et restaurer la bande riveraine en milieux urbain et de villégiature
	6	Limiter l'érosion par les activités forestières
	13	Limiter le déboisement découlant de tout type d'activité à x % par sous-bassin versant.
Enjeu 2 : Assurer le maintien de la disponibilité de l'eau de façon à satisfaire l'ensemble des besoins sociaux, économiques et écologiques		
Assurer une gestion durable des débits de la rivière du Diable	1	Améliorer les connaissances sur les débits actuels de la Diable
	3	Assurer le maintien des débits écologiques
	4	Prévoir l'évolution à long terme de la demande et de la disponibilité en eau pour le bassin versant de la Diable et ses principaux sous-bassins
Être toujours plus efficace dans notre consommation d'eau	5	Réduire la consommation per capita
Assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable	12	Maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande dans le bassin versant de la Diable.



Enjeu 3 : Préserver les écosystèmes aquatiques, humides et riverains		
Préserver et restaurer les écosystèmes riverains	1	Préserver et restaurer la bande riveraine des lacs et cours d'eau
	3	Mettre fin au développement dans les zones à risque (rives, plaines inondables)
Préserver les milieux humides	4	Mieux connaître la localisation des milieux humides présents sur le territoire
Préserver la biodiversité du milieu aquatique	13	Prévenir la propagation et la prolifération des plantes exotiques envahissantes
Enjeu 4 : ASSURER UNE MISE EN VALEUR DURABLE DU POTENTIEL RÉCRÉATIF DE L'EAU.		
Limiter les impacts environnementaux associés aux activités récréatives sur les lacs et les cours d'eau	1	Enrayer la prolifération de plantes envahissantes due à la circulation nautique.
	2	Limiter la perturbation des rives et du littoral par la circulation nautique
Harmoniser les différents usages récréatifs des lacs et cours d'eau	7	Favoriser une cohabitation harmonieuse des activités récréotouristiques motorisées et non motorisées sur les plans d'eau
	8	Harmoniser les usages récréotouristiques avec la capacité d'accueil des lacs.
Dans une perspective de développement durable, consolider la mise en valeur récréative des lacs et des cours d'eau du bassin versant.	9	Accroître et encadrer l'accessibilité du public aux lacs et cours d'eau

Enjeu 1 : ASSURER LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE FAÇON À SATISFAIRE L'ENSEMBLE DES BESOINS SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES

Orientation	Objectifs	Actions suggérées	Moyens	Budget	Échéancier	Acteurs	Indicateurs de suivi et de performance
Prévenir l'enrichissement et la sédimentation des lacs et cours d'eau	Respecter la capacité de support des lacs	Intégrer le modèle de capacité de support des lacs développé par la MRC des Laurentides dans la planification du développement municipal	<ul style="list-style-type: none"> Modification des règlements d'urbanisme 	2008-2009	MRC des Laurentides Municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités ayant intégré le modèle; 	
	Réduire à la source les apports de nutriments et autres contaminants dans les eaux usées domestiques, commerciales et institutionnelles	Développer et réaliser une campagne d'information et de sensibilisation incitant à la réduction des apports de nutriments et autres contaminants dans les eaux usées domestiques, commerciales et institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'outils d'information et de sensibilisation; Diffusion des outils 	15 000 \$ 10 000 \$	2009-2010 2010-2011	AGIR pour la Diable CRE Laurentides Municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'outils développés Nombre d'outils diffusés
	Optimiser la capacité de déphosphatation des stations d'épuration	Réévaluer les objectifs environnementaux de rejet (OER) fixés pour les stations d'épuration du bassin de la Diable en fonction des hausses de rejets estimées d'ici 2021 et des objectifs de bassin; mettre les moyens en œuvre pour respecter ces nouveaux OER	<ul style="list-style-type: none"> Calcul des objectifs de bassin par AGIR; Réévaluation des OER par le MDDEP; Détermination et mise en œuvre des moyens pour respecter les nouveaux OER 	Selon nouveaux OER	2008- 2009 2010-2013	Ville de Mont-Tremblant Saint-Faustin-Lac-Carré Station Mont Tremblant MDDEP MAMROT AGIR pour la Diable	<ul style="list-style-type: none"> Détermination de nouveaux OER; Amélioration de la performance mensuelle des stations d'épuration; Mise en place d'un mécanisme de suivi des OER
	Prévenir la contamination par les installations sanitaires isolées	Assurer une prise en charge municipale de la vidange et de l'inspection de toutes les installations septiques autonomes et imposer des mises à niveau des installations douteuses	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge municipale ou MRC des installations septiques Évaluation de l'état et de la performance de toutes les installations septiques; Tenue d'un registre; Suivi des mises à niveau des installations 		2008-2013 2008-2010 2011-2013	MRC Municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'installations inspectées; Registre municipal des installations septiques complète et à jour; Pourcentage de mises à niveau par rapport au nombre d'avis émis
	Combattre le déboussement et l'érosion associés aux activités de construction et de voirie	Développer et offrir un programme de formation sur les mesures de contrôle de l'érosion (pour les sites de construction et les fossés de drainage routiers) et une certification environnementale aux compagnies de construction, services de travaux publics, au MTQ et auto-construteurs	<ul style="list-style-type: none"> Développement de la formation (théorique et pratique); Développement du mécanisme de certification; Réalisation du programme 	20 000\$ 75 000\$	2008-2010 2010-2013	AGIR pour la Diable Municipalités MRC Compagnies du domaine de la construction SADC des Laurentides MTQ	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants; Nombre de formations données; Nombre de certificats attribués; Performance des chantiers certifiés

Plan d'action du bassin versant de la rivière du Diable 2008-2013

Enjeu 1 : ASSURER LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE FAÇON À SATISFAIRE L'ENSEMBLE DES BESOINS SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES (suite)

Prévenir l'enrichissement et la sédimentation des lacs et cours d'eau	Préserver et restaurer la bande riveraine des lacs et des cours d'eau	Appliquer la réglementation sur les bandes riveraines de la MRC des Laurentides et effectuer une campagne de revégétalisation des rives des plans et cours d'eau du bassin versant de la Diable	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution des arbres et arbustes subventionnés aux riverains à l'échelle du bassin versant des lacs; • Formation des riverains et les employés municipaux sur le reboisement des rives; • Diagnostic de rives pour chaque propriété par des éco-conseillers (été) 	10 000\$	Annuel De 2008 à 2013 2008-2010 2008-2013	AGIR pour la Diable MDDEP CRE Laurentides MRC des Laurentides Municipalités Associations de lacs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'arbres et d'arbustes distribués; • Nombre de formations offertes; • Nombre de municipalités et de participants aux formations; • Pourcentage annuel de la superficie des bandes riveraines reboisées versus les superficies problématiques par municipalité; • Nombre de diagnostics de rives effectués
	Limiter l'érosion et le déboisement par les activités forestières	Effectuer un inventaire détaillé et un programme de suivi des cours d'eau permanents et intermittents ainsi que de l'entretien ou de la désactivation des chemins forestiers, sur les terres publiques et privées; harmoniser les directives ministérielles quant à la protection des zones sensibles en terres publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire par photo-interprétation des cours d'eau et chemins forestiers; • Intégration dans bases de données MRNF et MDDEP; • Développement de programmes municipaux et ministériels d'entretien et de désactivation des chemins forestiers; • Concertation entre municipalités, MRC, MRNF et MDDEP pour harmoniser les directives 	50 000\$ 100 000\$ 50 000\$	2010-2011 2011-2013	MRNF Compagnies forestières AGIR pour la Diable MRC MDDEP Municipalités	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des cours d'eau et des chemins forestiers à jour; • Bases de données ministérielles mises à jour; • Nombre de programmes de suivi des cours d'eau développés; • Nombre de programmes d'entretien et de désactivation des chemins forestiers développés; • Harmonisation des directives ministérielles

Plan d'action du bassin versant de la rivière du Diable 2008-2013

Enjeu 2 : Assurer le maintien de la disponibilité de l'eau de façon à satisfaire l'ensemble des besoins sociaux, économiques et écologiques

Orientations	Objectifs	Actions suggérées	Moyens	Budget	Échéancier	Acteurs	Indicateurs de suivi et de performance
Assurer une gestion durable des débits de la rivière du Diable	Améliorer les connaissances sur les débits actuels de la Diable et assurer le maintien des débits réservés écologiques	Trouver le financement pour la mise en place et l'entretien annuel d'au moins une station de mesures hydrométriques automatisée sur la rivière du Diable	<ul style="list-style-type: none"> Recherche de financement; Détermination de l'emplacement et installation de la station hydrométrique; Entretien annuel de la station et traitement des données 	30 000 \$ 8000 \$/an	2008-2009 À partir de 2009	AGIR pour la Diable CEHQ Ville de Mont-Tremblant	<ul style="list-style-type: none"> Financement assuré; Installation de la station hydrométrique; Entretien annuel effectué;
	Prévoir l'évolution à long terme de la demande et de la disponibilité en eau pour le bassin versant de la Diable	Évaluer des scénarios futurs de prélèvements et de rejets pour la rivière du Diable et le lac Tremblant en fonction de la croissance démographique et des impacts du réchauffement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Implantation d'une nouvelle station météorologique; Évaluation de l'augmentation de la demande; Développement des scénarios régionaux d'impacts des changements climatiques sur les ressources en eau 		2009-2013 2009 2009-2013	AGIR pour la Diable Environnement Canada Parc national du Mont-Tremblant (SEPAQ) MRC municipalités Groupe Ouranos MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> Quantification des prélèvements à venir et leur impact sur la l'hydrologie de la rivière; Suivi des débits à la station hydrométrique et des données climatiques locales; Suivi dans le temps de la concordance avec la modélisation
Être toujours plus efficace dans notre consommation d'eau	Réduire la consommation per capita	Réaliser une campagne de sensibilisation pour réduire la consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les équipements, aménagements ou habitudes pour réduire la consommation d'eau 	50 000 \$	2008-2013	Municipalités AGIR pour la Diable CRE Laurentides	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'outils développés et diffusés; Impact notable de la sensibilisation sur les débits de traitement
Assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable	Maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande dans le bassin versant de la Diable	Effectuer le suivi de la gestion des barrages dans le bassin versant de la Diable	<ul style="list-style-type: none"> Détermination les propriétaires des barrages orphelins, Détermination de l'état des barrages à forte contenance; Détermination de la gestion actuelle des barrages 	10 000 \$	2009-2013	AGIR pour la Diable Propriétaires de barrages CEHQ MRC	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de barrages orphelins dont les propriétaires ont été identifiés; Nombre de plans de gestion des eaux de retenues réalisés
		Améliorer l'offre du lac Tremblant	<ul style="list-style-type: none"> Détermination d'un débit réservé écologique pour la rivière Cachée (MRNF); Détermination des prélèvements maximums (MDDEP); Réalisation d'un plan de gestion des eaux de retenues (lac Tremblant) (VMT); Réalisations des travaux de réfection du barrage Pont-des-Chutes (VMT) 	5 000 \$	2009-2010	Ville de Mont-Tremblant MDDEP MRNF Station Mont-Tremblant Pisciculture Mont-Tremblant	<ul style="list-style-type: none"> Débits écologiques réservés respectés ; Prélèvements maximum respectés; Plan de gestion des eaux de retenues réalisé Travaux de réfection du barrage Pont-des-Chutes réalisé

Plan d'action du bassin versant de la rivière du Diable 2008-2013

Enjeu 3 : Préserver les écosystèmes aquatiques, humides et riverains

Orientations	Objectifs	Actions suggérées	Moyens	Budget	Échéancier	Acteurs	Indicateurs de suivi et de performance
Préserver et restaurer les écosystèmes riverains	<p> limiter le développement dans les zones sensibles (bandes riveraines, plaines inondables, pentes fortes et sols minces)</p>	<p> Améliorer la réglementation visant à limiter le développement dans les zones sensibles (bandes riveraines, plaines inondables, sommets, pentes fortes et sols minces) et se doter de moyens d'application</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des élus afin de créer une volonté politique forte; • Développement de règlements d'urbanisme encadrant le développement en pente forte et sols minces; • Détermination d'amendes dissuasives; • Retour des montants des amendes aux municipalités; • Obligation de remise en état d'un site en cas d'infraction; • Création d'un fonds vert dans le budget des municipalités (alimenté également par les amendes perçues) 	2009-2010	<p> MRC Municipalités MDDEP MAMROT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Performance de la réglementation développée; • Création d'un fonds vert; • Application de la réglementation 	
		<p> Développer des outils incitatifs pour accompagner la réglementation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et diffusion d'un bilan annuel des performances environnementales municipales (application des règlements); • Sensibilisation des développeurs 	2010-2011	<p> Promoteurs Municipalités MRC AGIR pour la Diable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel des performances environnementales municipales; • Outils de sensibilisation développés par les municipalités 	
Préserver les milieux humides	<p> Mieux connaître la localisation des milieux humides présents sur le territoire</p>	<p> Caractériser et effectuer une typologie des milieux humides présents sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation et typologie d'au moins 100 hectares de milieux humides; • Intégration les données de caractérisation de milieux humides issus des études réalisées par des consultants aux bases de données des MRC 	2008-2013	<p> AGIR pour la Diable Canards Illimités Canada MRC des Laurentides</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie de milieux humides caractérisés; • Bonification de la base de données existante au niveau régional 	
		<p> Dans les projets immobiliers commerciaux, favoriser l'acquisition publique des milieux naturels et leur mise en valeur axée sur la conservation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et diffusion d'un registre municipal d'utilisation du fonds pour fin de parcs; • Pour les superficies des projets réservés pour fin de parcs : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Exclure les zones protégées (bande riveraine, zone tampon des milieux humides fermés); ◆ Favoriser l'acquisition de terrains; si monnayée, s'assurer de l'utilisation de cet argent vers la protection de milieux naturels ou le fond vert des municipalités; ◆ Choisir les terrains dans une optique de vision d'ensemble (création de coulée verte/Greenways); • Augmentation à 20% la superficie réservée pour fin de parcs. 	<p> <10 000 \$ pour la tenue du registre</p>	2010 - 2013	<p> AGIR pour la Diable Municipalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Registre municipal développé; • Augmentation de la superficie des projets réservée pour fin de parc
Préserver les milieux humides	<p> Enrayer le remblayage et l'altération des milieux humides dus aux activités agricoles et aux développements résidentiels, commerciaux et routiers</p>	<p> Former les répondants de première ligne (pour les acheteurs de terrains) sur les zones sensibles protégées légalement (cours d'eau, bande riveraine, milieux humides, plaines inondables, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et diffusion d'un « Guide des bonnes pratiques environnementales pour les Laurentides » à tout nouvel acheteur visant à l'informer de la réglementation en place et de l'importance de la prise en compte des milieux sensibles dans l'élaboration d'un projet 	20 000 à 50 000 \$	2010	<p> Municipalités AGIR pour la Diable Agents d'immeubles Arpenteurs- géomètres Notaires Promoteurs Urbanistes Firme de consultants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de guides distribués; • Nombre de rencontres d'information réalisées

Plan d'action du bassin versant de la rivière du Diable 2008-2013

Enjeu 4 : Assurer la mise en valeur durable du potentiel récréatif de l'eau

Orientations	Objectifs	Actions suggérées	Moyens	Budget	Échéancier	Acteurs	Indicateurs de suivi et de performance
<p>Limiter les impacts environnementaux associés aux activités récréatives sur les lacs et les cours d'eau</p>	<p>Limiter la perturbation des rives, du littoral et des hauts fonds par la circulation nautique</p>	<p>Développer une campagne de sensibilisation pour promouvoir les activités nautiques non-motorisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des sessions d'initiation au canot / kayak; Développer des accès publics de mises à l'eau 		2009-2013	<p>Office de tourisme Municipalités CSSS des Sommets Associations de lacs Parc national du Mont-Tremblant Écoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes inscrites aux sessions; Nombre de sessions offertes; Nombre d'accès aménagés et pérennisés
		<p>Développer des outils de sensibilisation sur la perturbation des rives, du littoral et des hauts fonds par la circulation nautique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Développement et diffusion de dépliants d'information; Formation des intervenants sur les bonnes pratiques de navigation 	<p>5 000 \$</p> <p>5 000 \$</p>	2008-2013 2010-2011	<p>AGIR pour la Diable ASRT Centres nautiques Associations de lacs Centres de villégiature</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dépliants distribués; Nombre de participants aux formations; Respect des bonnes pratiques
<p>Harmoniser les différents usages récréatifs des lacs et cours d'eau</p>	<p>Encadrer la circulation nautique motorisée</p>	<p>Réaliser un diagnostic des usages et développer une entente de cohabitation des usages pour chaque lac de villégiature</p>	<ul style="list-style-type: none"> Détermination de zones sensibles aux impacts de la circulation motorisée (rives, baies, hauts fonds) et y restreindre la circulation motorisée; Restauration de codes de conduite 	75 000 \$	2008-2010	<p>MRC AGIR pour la Diable MAMROT Municipalités Associations de lacs Centres nautiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Bonification des codes d'éthique des plaisanciers; Respect des normes et pratiques de navigation par les embarcations motorisées;
		<p>Harmoniser les activités récréotouristiques avec la capacité d'accueil de chaque lac</p>	<ul style="list-style-type: none"> Concertation des différents usagers, villégiateurs et résidents 	20 000 \$	2009-2013	<p>AGIR pour la Diable Municipalités Associations de riverains</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de diagnostic; Nombre d'entente de cohabitation; Nombre de rencontres de concertation; Évolution des conflits d'usage
<p>Dans une perspective de développement durable, consolider la mise en valeur récréative des lacs et cours d'eau du bassin versant</p>	<p>Accroître et encadrer l'accessibilité du public aux lacs et cours d'eau</p>	<p>Développer une politique municipale d'accès aux plans d'eau et installer des mises à l'eau publiques sur la rivière du Diable en amont et en aval du parc Au fil de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement de parcs de détente sur les propriétés municipales Pérennisation des lieux publics de baignade actuels; Acquisition de terrains riverains non constructibles ou pour fin de parc; Développement d'un circuit cano-table sur la rivière du Diable (haltes de mise à l'eau et d'accostage); Développement d'un parc inter-municipal au pont Prud'homme 		2008-2010	<p>Tourisme Mont-Tremblant Fédération québécoise du canot et kayak Municipalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de lacs avec accès public par municipalité; Politique d'accès public aux plans d'eau; Nombre de parcs riverains par municipalité ;



Liste des acronymes

AGIR	Alliance pour une Gestion Intégrée et Responsable du bassin versant de la rivière du Diable
ASRT	Association des skieurs riverains de Tremblant
CEHQ	Centre d'expertise hydrique du Québec
CRE	Conseil régional de l'environnement
CRNTL	Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBV	Organisme de bassin versant
OER	Objectifs environnementaux de rejet
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
VMT	Ville de Mont-Tremblant